



Cessation d'activites de l'entreprise

Par **jyrenault**, le **07/02/2009 à 17:14**

bonjours rnmon patron va prendre ça retraite et faute de reprenneurs va fermer l'entreprise
une PMErnapres 30 annees dans cette entreprise quel sont mes droitsrna combien ce
montera ma prime de licencimentrnmerci de me repondre

Par **Visiteur**, le **07/02/2009 à 18:23**

bonsoir,rnrnrnvous allez être licencié économique...rnrnrnl'indemnité de licenciement est égale
rnà 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté+ 2/15 par mois au delà de 10
ans...rnrnsur la moyenne des 3 ou 12 derniers mois (solution la plus avantageuse)rnrn(a
vérifier dans convention collective si plus avantageuse).rnrnsi vous voulez une approximation,
donnez moi votre salaire brut.

Par **jyrenault**, le **07/02/2009 à 18:41**

merci de votre reponse voici mon salaire brut rnjanvier 2009 1892.48rne sais que c'est pour
me donner une idee

Par **Visiteur**, le **07/02/2009 à 19:12**

calcul sur salaire de 1.892 brutrnrn $1/5 = 378 \times 30 \text{ ans} = 11.352$ rnrn $2/15 = 252 \times 20 \text{ ans} =$

5.045nrntotal : 16.397 euros...

Par **gyrenault**, le **07/02/2009** à **20:29**

merci carry de votre rapidite de reponsernça me donne une petite ideernça peu permettre de voir venir